

PREAVIS N° 14/2024

du comité de direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'association intercommunale
du SDIS Nyon-Dôle**

Poste supplémentaire de sapeur-pompier permanent

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

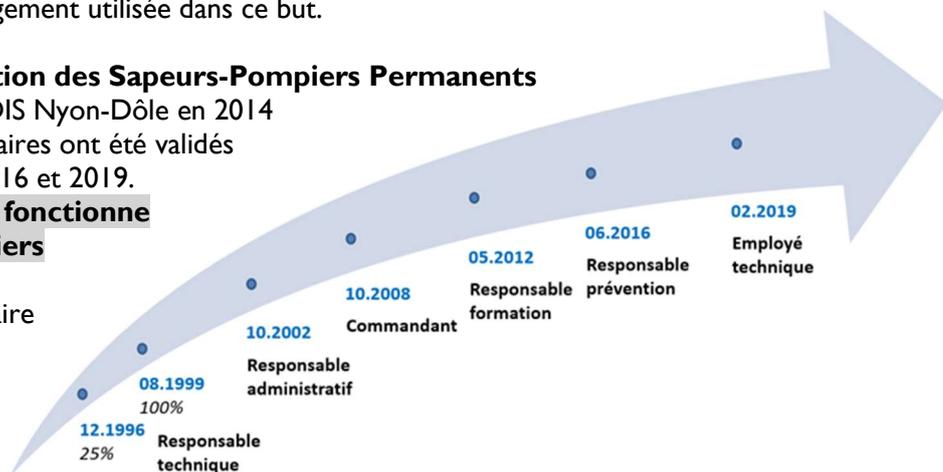
Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SDIS Nyon-Dôle est en fonction. Il est composé des sites opérationnels de Bonmont, de Genolier, de Nyon et de St-Cergue. Ces premières années de fonctionnement sont positives et le SDIS fonctionne parfaitement et ceci sur les 4 sites opérationnels. Comme imaginé dans nos premières réflexions, chaque fois qu'il est possible, des synergies ont été mises en place dans tous les domaines où le travail en commun est une aide pour tous. La structure permanente, présente en caserne de Nyon est largement utilisée dans ce but.

Historique de l'évolution des Sapeurs-Pompiers Permanents

Depuis la création du SDIS Nyon-Dôle en 2014 deux postes supplémentaires ont été validés par nos autorités : en 2016 et 2019.

Depuis 5 ans, le SDIS fonctionne avec 6 sapeurs-pompiers permanents.

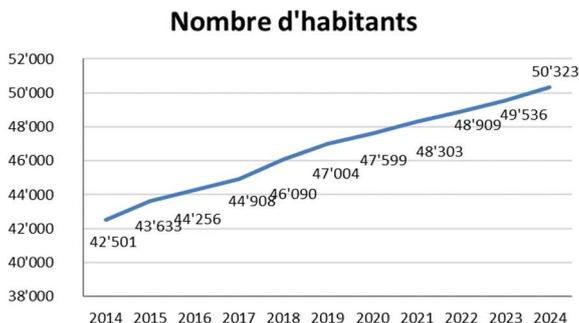
Il est maintenant nécessaire d'adapter le SDIS à son environnement.



Croissance démographique

Nyon et son district connaissent la plus forte croissance démographique et économique du canton. Ces dernières années, de nouvelles et importantes constructions se sont construites sur le territoire de notre SDIS.

Depuis la création du SDIS en 2014, ce sont 7'822 habitants supplémentaires (+18.4%) qui ont rejoint notre secteur.

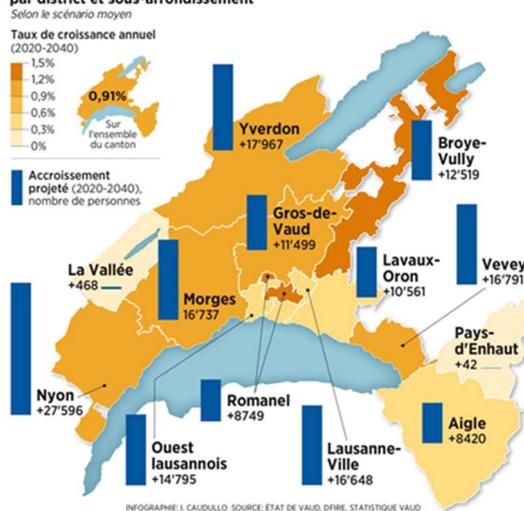


Cette forte croissance ne peut pas être subie sans évolutions. Idéalement, elle doit être anticipée ; les besoins des services de secours doivent également être adaptés face aux contraintes et aux risques.

Si les études montrent qu'une augmentation de la population provoque une hausse des interventions (mais pas forcément linéaire), ces dernières peuvent également devenir plus complexes ; en outre, les modèles urbanistiques démontrent une tendance à la hausse des difficultés de mobilité individuelle (domicile > caserne).

Les prévisions futures pour le district sont, là également, dans les plus importantes du canton.

Croissance de la population vaudoise par district et sous-arrondissement



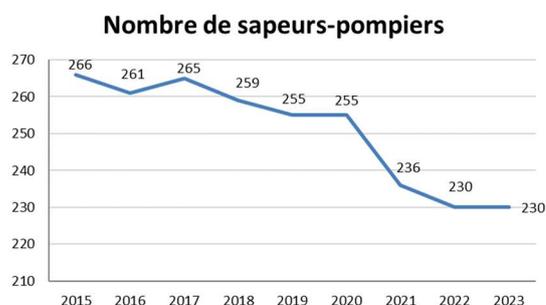
Fonctionnement du SDIS

Les sapeurs-pompiers volontaires

L'ensemble des sapeurs-pompiers (SP) du canton fonctionne avec des plages de piquets de jour comme de nuit. Ils font partie d'un DPS (détachement de premier secours) ou d'un DAP (détachement d'appui), et sont intégrés soit dans un groupe de jour, soit dans un groupe de nuit.

Les horaires de fonctionnement sont de 6h à 18h pour les groupes jour et de 18h à 6h pour les groupes nuit. C'est le cas pour les 230 sapeurs-pompiers volontaires du SDIS Nyon-Dôle.

Si le nombre d'habitant a augmenté de 18.4%, le nombre de SP volontaire a quant à lui diminué de 15.6%.



Les sapeurs-pompiers permanents

Les 6 sapeurs permanents interviennent le jour (de 6h à 18h) sur le site de Nyon (centre régional), pour effectuer les interventions de petits cas (alarmes automatiques, inondations, petites pollutions, ascenseurs, etc...) sans l'intervention des groupes jour.

Cela représente une centaine d'interventions par année et permet de limiter l'engagement des membres des groupes jour qui doivent quitter leur travail pour venir en intervention.

Les employeurs qui jouent le jeu apprécient la solution des permanents, limitant l'engagement de leurs salariés pour le service du feu uniquement pour des cas le nécessitant vraiment.

Le rôle de chef d'intervention de direction (CI-DIR) qui couvre l'ensemble du SDIS (les 4 sites opérationnels) est également assuré par un des sapeur-pompier permanent de 6h à 18h.

Difficultés avec les SP volontaires la journée

On trouve de moins en moins de patrons prêts à libérer leurs employés la journée. Actuellement, la majorité sont des indépendants. Ce n'est toutefois pas le seul problème, en particulier dans une région en pleine urbanisation comme la nôtre. En effet, les SP volontaires rencontrent également des problèmes de trafic pour rejoindre la caserne dans les temps.

Il est à noter que le centre régional a dû - à plusieurs reprise - intervenir sur les 3 autres sites opérationnels pour cause de manque d'effectif (intervenants ou CI).

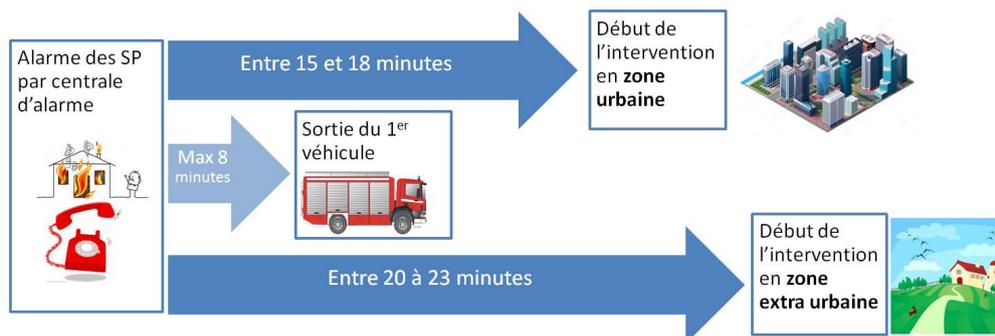
La difficulté actuelle de trouver des intervenants jours est à souligner et est malheureusement une réalité dans l'ensemble des SDIS du canton. Néanmoins, l'engagement de SP permanents sur certains types d'intervention permet de réduire la charge sur les SP volontaires et, indirectement, sur leurs employeurs.

Si le turn-over actuel est compensé par le bon recrutement cantonal, on rencontre maintenant des difficultés futures liées aux départs d'officiers expérimentés.

La carrière d'un SP est de plus en plus courte. On aura donc facilement du personnel intervenant de base mais, la difficulté dans le futur, sera liée aux postes de cadres et de chefs d'intervention avec de l'expérience.

Cette expérience de commandement est également assurée en journée par les SP permanents.

Standard de sécurité cantonal



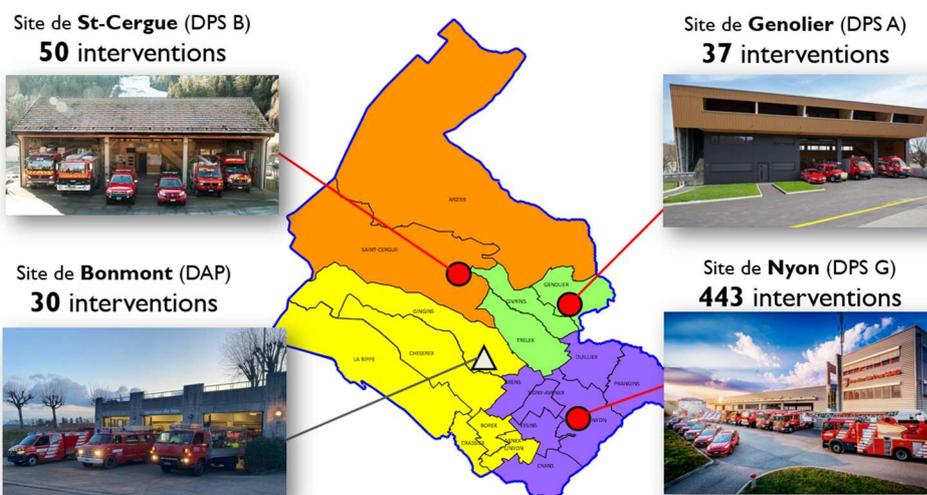
	Secteur	NYON 2023	ST-CERGUE 2023	GENOLIER 2023	BONMONT 2023	SDIS 2023	Norme (max.)
Standard	Urbain	10'51"				10'51"	18'
	Extra-urbain	15'33"	19'38"	15'43"	19'54"	16'53"	23'
	Hors SDIS	17'25"				17'25"	23'
ABC	Hors SDIS	23'00"				23'00"	30'
Secours routier	Urbain	08'40"				08'40"	20'
	Extra-urbain	18'42"				18'42"	25'
MOYENNE		14'20"	19'38"	15'43"	19'54"	15'07"	

Résultat pour le CRDIS

Nous arrivons à respecter ces délais également la journée grâce à l'utilisation de sapeurs-pompiers permanents. Ils nous permettent de largement garantir le respect de ces délais soit un 1^{er} départ en moins de 3 minutes.

Activité opérationnelle des 4 sites opérationnelles

Le CRDIS de Nyon, par ces activités de renfort et ses missions spécifiques, intervient plus fréquemment que d'autres DPS du canton. Ce n'est pas sans conséquences sur l'activité des sapeurs-pompiers volontaires et permanents.



Nouveau règlement du personnel

Le 4 septembre 2023, le conseil communal de Nyon a accepté le nouveau règlement du personnel. L'ensemble des collaborateurs fixe de la commune, dont les 6 sapeurs-pompiers permanents, bénéficient d'une semaine de vacances supplémentaires (5^{ème}). L'horaire de travail a également changé passant de 42h à 40,5h par semaine. Ces 2 changements ont inmanquablement eu une répercussion sur la présence annuelle.

Afin de se calquer sur l'horaire des sapeurs-pompiers volontaires du canton, **les sapeurs-pompiers permanents assument également la tranche horaire complète de 6h-18h pour les interventions.**

L'horaire de travail officiel des 6 sapeurs-pompiers permanents est de 40.5 h par semaine avec plusieurs horaires possibles.

En dehors de cet horaire officiel, les permanents assument le solde en piquet. Cela s'effectue depuis la caserne ou depuis le domicile, mais dans tous les cas, le véhicule doit sortir de la caserne au **maximum 8 minutes après l'alarme**. Cela couvre 19.5h de piquet par semaine en plus des horaires conventionnels.

Ces heures de piquet sont effectuées à bien plaisir et sans dédommagement financier.

Les séances d'état-major de site, d'état-major régional ainsi que la formation continue se déroulent le soir et les samedis matin. Ces heures sont soldées comme pour chaque sapeur-pompier volontaire.

Pour être correct par rapport aux collaborateurs, une récupération d'heures devrait pouvoir être mise en place mais, avec un effectif de 6, ce n'est pas évident. Pour rappel, cet effectif de 6 personnes peut descendre à 4 lorsque des permanents sont occupés (séances, formations, etc.) ou absents (vacances, maladie, etc.). Ce n'est par contre pas une situation adéquate en intervention.

7 sapeurs-pompiers permanents nous donneraient plus de possibilités de fonctionnement en journée, mais également de répartition des heures de piquets.

Tâches liées au fonctionnement du SDIS

En dehors des interventions, ces 6 postes permanents permettent de traiter une bonne partie des tâches quotidiennes nécessaires au fonctionnement du SDIS. L'administratif, le technique, la planification de la formation, ou encore les nombreux dossiers et projets qui nous incombent comme, par exemple, la prévention incendie.

De par l'augmentation de la population, mais également des nouvelles constructions, cette tâche de travail n'a cessé d'augmenter ces dernières années. L'évolution de la société a également impliqué des changements dans la formation, notamment en termes d'horaires et d'organisation. Ces éléments, tout comme le fait que les techniques et tactiques se complexifient, impliquent une charge plus conséquente dans la gestion de la formation des membres du SDIS afin de maintenir un niveau de qualité tel qu'actuellement. En dernier lieu, la charge administrative est également en augmentation, que ce soit en lien avec le suivi des interventions, la gestion du planning du système d'alarme, la facturation, etc.

Les tâches à réaliser et la disponibilité nécessaire pour les accomplir n'étant plus entièrement compatibles avec un système basé uniquement sur la milice, tous les centres régionaux du canton ont vu le nombre de leurs sapeurs-pompiers permanent grandir.

Effectifs actuels dans les centres régionaux (EPT au 1^{er} janvier 2024) :

SDIS Riviera	9 sapeurs-pompiers permanents + 0.5 civil	(81'000 habitants)
SDIS Nord-Vaudois	9.8 sapeurs-pompiers permanents + 1.6 civil	(52'800 habitants)
SDIS Nyon-Dôle	6 sapeurs-pompiers permanents	(50'000 habitants)

Les sapeurs-pompiers permanents sont essentiels au maintien de la milice, d'autant plus que les tâches dévolues aux permanents ont largement augmenté depuis la création du SDIS Nyon-Dôle. Les sapeurs-pompiers volontaires sont déjà fortement sollicités pour la formation et bien évidemment pour les interventions.

Hormis le domaine technique, déjà doté de 2 collaborateurs permanents, tous les autres dicastères sont actuellement surchargés et ont besoin d'aide. La partie commune de l'ensemble de ses dicastères est l'administratif.

Le but de ce poste supplémentaire est donc non seulement d'améliorer nos possibilités administratives mais également de permettre de soulager administrativement les autres dicastères (formation, prévention, opérationnel).

Le dicastère administratif. Poste créé en 2002, le dicastère administratif a été repris au 1^{er} octobre 2022 par le Sgt Tobias Stiefel. L'administratif est la partie transversale du fonctionnement du SDIS. En premier lieu avec un fonctionnement garanti par des fourriers sur les site, mais également entre les dicastères puisque il y a, comme exprimé précédemment, de plus en plus d'administratif à faire au niveau de la formation, de la prévention, mais également au profit de la PROV.

Proposition :

Création d'un poste supplémentaire de **sapeur-pompier permanent** avec la fonction de **chargé de planification**.

Ce poste sera étroitement lié aux tâches du responsable administratif.

Tâches principales du chargé de planification :

Programme de gestion opérationnelle ProSDIS

- Planification et suivi du système de gestion opérationnelle des intervenants

Déplacements au cours cantonaux

- Définition du véhicule
- Réservation sur MIR
- Feuille de déplacement pour les participants
- Préparation des appareils respiratoires (cours PR)

Gestion et suivi des inscriptions aux événements (rapports, manifestations, etc.)

Protection respiratoire ouest vaudois (PROV)

- Suivi des tests de performance et contrôles médicaux

Appui formation

- Préparation d'analyses manuelles ponctuelles et création de rapports (statistiques de présences, analyse des départs du SDIS, etc.)
- Création ponctuelle de dossiers de formation ou de moyens didactiques spécifiques (véhicules, matière, etc. axé sur la mise en page et la compilation d'éléments)
- Appui pour la création de contenu sur les réseaux sociaux (préparation de visuels, etc.)
- Appui pour la mise à jour du site internet

Appui prévention

- Appui pour certaines tâches de prévention
- Coordination de manifestations

Appui technique

- Infos sur MIR
- Création et mise à jour de dossiers techniques

Recherche de personnel

- Manifestations, événements, formations, etc

Mise en page de documents (formation, prévention, etc)

Tâches principales du responsable administratif :

Coordination avec les fourriers de site

Comptabilité

Facturation

Soldes et indemnités

Ordre du jour & PV des séances

Courrier

Reception

Visites

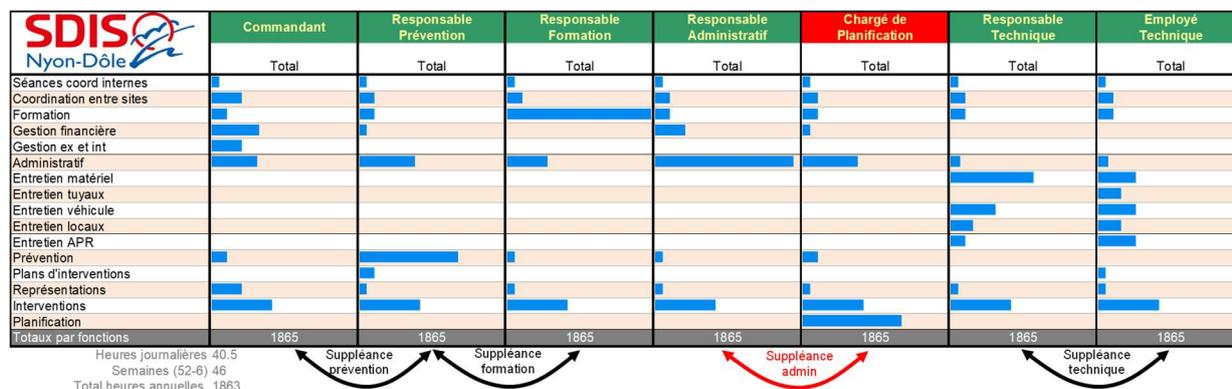
Archivage

Economat

Subsistance

Les avantages de ce 7ème poste :

- Augmentation de la couverture en sapeur-pompier permanent : 7 en effectif complet, 5 au minimum ;
- Certaines interventions pourraient être reprise par les permanents ;
- Permet de combler les retards dans les groupes d'interventions (circulation) ainsi que les difficultés d'effectif la journée ;
- Vision et gestion complète de l'ensemble des tâches opérationnel, actuellement réparti sur plusieurs dicastères ;
- Décharge d'une partie du travail administratif des différents dicastères ;
- Diminution des heures d'auxiliaires ;
- Garantir la transmission des connaissances (expérience, ancienneté par rapport aux jeunes dans les groupes) ;
- Possibilité de se répartir les piquets entre les permanents (6h-7h30 ; 12h-13h30, 17h30-18h) ;
- Suppléance entre le responsable administratif et le chargé de planification ;
- Garantir en tout temps la présence d'une personne administrative pour les téléphones, les visites, l'accueil, etc. (ex: armée, vacances, formations).



Répartition des âges :

Au 31.12.2024, les 6 sapeurs-pompiers permanents seront âgés de :

Responsable technique,	Michel Champendal (1963)	61 ans
Commandant,	Pierre-Yves Corthésy (1968)	56 ans
Responsable prévention,	David Sanz (1972)	52 ans
Responsable formation,	Yannick Grivel (1989)	35 ans
Employé technique,	Julien Penel (1989)	35 ans
Responsable administratif,	Tobias Stiefel (1996)	28 ans

Afin de garantir un fonctionnement optimum dans les années à venir, le choix du candidat devra (si possible) prendre en compte son âge afin de répartir les âges des permanents.

Incidences financières

Pour rappel, Nyon et son district connaissent la plus forte croissance démographique et économique du canton. L'évolution du nombre d'habitants sur Nyon et sa région va perdurer. Rien qu'à Nyon, la croissance démographique se poursuit à un rythme de 1'000 habitant-e-s supplémentaires tous les deux ans environ depuis les quatre dernières années. Selon les dernières perspectives démographiques pour le canton de Vaud, le taux de croissance annuel moyen de la population s'élèverait à 1,1%.

Cela représente CHF 25'000 de revenus supplémentaires chaque année. Le dernier poste supplémentaire date d'il y a 5 ans.

Estimation financière :

Avec les charges sociales, le coût d'un ETP (*emploi temps plein*) supplémentaire est estimé à CHF 100'000.- par année.

130 heures d'auxiliaire administratif sont actuellement effectuées chaque année par un SP volontaire. La diminution du nombre d'heures d'auxiliaire aurait comme conséquence une économie estimée à un montant de CHF 3'250.-.

A noter que la PROV augmente de 20h son financement pour le travail de la structure administrative du SDIS à hauteur de 150h / année soit un montant supplémentaire de CHF 600.-.

Le coût annuel de cet ETP avec les charges mais en déduisant les économies sur les auxiliaires est donc estimé à CHF 96'150.-

Il n'y aurait pas d'augmentation liée à l'informatique ou aux infrastructures. Un poste de travail complètement équipé est disponible dans le bureau administratif.

Incidence pour le SDIS Nyon-Dôle :

Sans tenir compte des revenus supplémentaires liés à l'augmentation des habitants,

- le coût d'un ETP impacterait le budget actuel du SDIS de CHF 1.91 par habitant

Il est également à préciser que, par rapport au budget, les comptes 2023 ont permis de rendre aux communes environ CHF 2.62 par habitant, à savoir davantage que le coût d'un 7^{ème} poste de SP permanent.

Une structure permanente pour soutenir et encourager le volontariat

Le comité de direction est convaincu qu'un poste supplémentaire de permanent répond aux besoins de notre SDIS dont l'engagement et la qualité des interventions n'est plus à démontrer.

Ce poste supplémentaire prévient également une surcharge et un découragement qui pourraient subrepticement s'installer en péjorant le fonctionnement du SDIS. La vie professionnelle et les responsabilités familiales et privées n'étant pas toujours compatibles avec un engagement de milice de plus en plus exigeant.

Cet appui aux permanents en place et aux sapeurs-pompiers volontaires de l'ensemble du SDIS, marque l'intérêt et le soutien des 18 communes partenaires de leur mission indispensable auprès de la population.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'association SDIS Nyon-Dôle

- vu** le préavis No 14-2024 du comité de direction du 19 juin 2024 sur le poste supplémentaire de sapeur-pompier permanent,
- ouï** les rapports de la commission de gestion et finance ainsi que de la commission ad'hoc chargée de l'étude cet objet
- attendu** que le ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

- d'approuver l'engagement d'un sapeur-pompier permanent, avec la fonction de chargé de planification,
- et d'intégrer son financement au budget 2025, soit CHF 1.91 par habitant.

Ainsi adopté par le Comité de direction de l'Association SDIS Nyon-Dôle dans sa séance du 19 juin 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

Le président



Patrick Barras

La secrétaire



Séverine Clément